

Commune de SAINT-FRAIMBAULT (61)

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. LEROUX Éric, Maire.

Etaient présents : MM. CANU, COME, FIAULT, Mme GERAULT, MM. LEROUX, LESELLIER, LETOURNEUR, Mmes TARTIER et HAVARD.

Etaient excusés : M. GAUTIER (Pouvoir à Michel COME)
Mme PELLOUIN (Pouvoir à Éric LEROUX)
M. LEDAUPHIN (Pouvoir à Sophie HAVARD)

Etaient absents : M. CICHY et Mme LEROYER.

Secrétaire de séance : Sophie HAVARD

APPROBATION DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 FÉVRIER 2019

La séance du Conseil Municipal en date du 25 février 2019 a été approuvée à l'unanimité des membres présents.

2019-030 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Monsieur le Maire commente l'évolution des bases d'imposition 2019. La Commission Finances propose la reconduction des taux pour 2019.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu le Budget Primitif 2019, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 250 830 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à l'année 2018 et de les reconduire à l'identique sur 2019, soit

. Taxe Habitation	15.42
. Taxe Foncière (Bâti)	22.22
. Taxe Foncière (Non Bâti)	40.03

2019-031 COMMUNE : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2019

Monsieur le Maire rappelle les modalités d'attribution des subventions aux Associations : fonctionnement sur le territoire de la commune.

Monsieur le Maire apporte des précisions sur la nouvelle demande de l'Association Repaire d'artistes : nouvelle association chargée de l'animation « Art en Liberté ». Il informe les Membres du Conseil Municipal de la rédaction d'une convention de mise à disposition gratuite du local Rue des Tisserands. Leur demande est faite pour 1 000 €, présentant un déficit de 750 €.

D'autre-part, la commission propose la suppression des subventions aux écoles car la CDC de Domfront verse les subventions aux élèves.

A l'issue de ces précisions, Monsieur le Maire soumet aux Membres du Conseil Municipal la proposition de la Commission Finances :

. AAPPMA La Truite Domfrontaise	150 €
. AFM TELETHON Flers	200 €
. Le Souvenir Français	50 €
. Union Commerciale et Artisanale du Passais	100 €
- Repaire d'Artistes	750 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **A VOTÉ** les subventions ci-dessus présentées conformément à la proposition de la Commission Finances,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre les mandats correspondants à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

2019-032 BUDGET RÉGIE TOURISME ET LOISIRS : SUBVENTION 2019

Monsieur le Maire rappelle que les Secouristes de Passais assurent la sécurité notamment à la fête des Flories d'Antan sans contrepartie financière, ainsi qu'aux Foulées Frambaldéennes. En conséquence, une subvention de fonctionnement est accordée chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **A VOTÉ** une subvention de 450 € à l'Association des Secouristes de Passais,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé »

2019-033 COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire présente le budget de la Commune 2019 qui s'équilibre :

- Section d'investissement à 410 858.08 €
- Section de fonctionnement à 731 180.20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **A ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif 2019 de la Commune.

2019-034 RÉGIE TOURISME ET LOISIRS : BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire présente le budget de la Régie Tourisme et Loisirs 2019 qui s'équilibre :

- Section de fonctionnement à 138 029.23 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **A ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif 2019 de la Régie Tourisme et Loisirs.

2019-035 ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire présente le budget de l'Assainissement 2019 qui s'équilibre :

- Section d'investissement à 50 840.83 €
- Section de fonctionnement à 59 161.99 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **A ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif 2019 de l'Assainissement.

2019-036 LOTISSEMENT DE L'ORRIÈRE 2 : BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire présente le budget de Lotissement de l'Orrière 2019 qui s'équilibre :

- Section d'investissement à 10 672.80 €
- Section de fonctionnement à 10 672.80 €

2019-035

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **A ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif 2019 du Lotissement de l'Orrière.

2019-037 ASSAINISSEMENT : ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire présente la demande d'admission en non valeur concernant des dette de l'assainissement pour un montant total de 528.83 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** la demande d'admission en non-valeur d'un montant total de 528.83 € concernant des dettes d'assainissement.

2019-038 INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE : ANNÉE 2019

Monsieur le Maire rappelle, que les circulaires NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987, NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011 et la circulaire ministérielle du 7 mars 2019 ont précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Monsieur le Maire indique que le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été revalorisé depuis la dernière circulaire ministérielle en date du 27 février 2018, le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales reste équivalent.

En conséquence, le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales est de 479.86 euros pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte et de 120.97 euros pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées. Ces sommes constituent des plafonds, en dessous desquels il demeure possible aux conseils municipaux de revaloriser à leur gré les indemnités actuellement inférieures à ceux-ci.

Monsieur le Maire rappelle que ce service est assuré par Madame Madeleine LEVEQUE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** d'attribuer la somme de 479.86 € à Madame Madeleine LEVEQUE pour le gardiennage de l'église au titre de l'exercice 2019.

2019-039 CHASSE AUX ŒUFS : TARIFS

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que la chasse aux œufs est reconduite cette année et se déroulera le samedi 13 avril. Il est proposé de demander la même participation que les années précédentes, à savoir 2 € par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **FIXE** à 2 € la participation par enfant pour la chasse aux œufs.

2019-040 TARIF DE LA BUVETTE 2019

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Letourneur pour présenter la proposition 2019. Le fournisseur n'ayant pas transmis ses tarifs, le Conseil Municipal propose la reconduction des tarifs 2018.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les règlements en numéraire sont appelés à disparaître et que la trésorerie est très favorable à la mise en place des règlements par carte bancaire. Il précise que cela va engendrer des coûts supplémentaires : location d'une box, commission sur les paiements par carte entre autres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** de reconduire les tarifs 2018 de la buvette pour la saison 2019 à savoir :

	Contenance	TARIF 2019
Heineken - 1664	25	2,50 €
Pelforth brune	33	3,00 €
Bière pression		2,50 €
Kronenbourg, Orangina, Jus de fruits, Swcheppes, Ice Tea	25	2,50 €
Coca-cola	33	2,50 €
Apéritif		2,50 €
Kir muscadet, poiré, rosé-pamplemousse		2,00 €
Sirop + eau		1,00 €
Limonade – Diabolo		2,00 €
Lait fraise		2,00 €
Eau	0,5 L	0,50 €
Eau	1,5 L	1,50 €
Café – Thé		1,20 €
Grand Café		2,00 €
Chocolat chaud		2,00 €
CIDRE - POIRE	Le verre	1,30 €
	La bouteille	6,00 €
COTES DU RHONE	Le verre	1,50 €
	La bouteille	7,00 €
BORDEAUX	La bouteille	10,00 €
SAUVIGNON	Le verre	1,50 €
	La bouteille	7,00 €
ROSÉ	Le verre	1,50 €
	La bouteille	7,00 €
CREPES	Sucre / confiture	1,00 €
	Beurre / sucre	1,50 €
	Miel / citron	1,50 €
	Nutella	1,50 €
CHIPS	le sachet individuel 30 g	1,00 €
GLACES	Magnum	2,50 €
	Cornetto	1,00 €
	Solero	2,00 €
	Smoothie fraise	1,00 €
	Kinder Ice Cream	1,00 €
	Kinder sandwich	1,50 €
	Twister	1,50 €
	Max Push-Up	2,00 €
	Glaces à l'eau : Calippo Cola	1,50 €

2019-041 SMICO : MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de SAINT-FRAIMBAULT est membre du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités. Monsieur le Maire fait savoir ensuite au Conseil Municipal que les collectivités suivantes : Mairie de Évrecy, Mairie de Ussy, CDC Val es Dunes, Mairie de Thaon, Mairie de Saint Roch sur Egrenne, Mairie de Soliers, Mairie de Villons les Buissons, Mairie de Bénouville, Mairie de Lion sur Mer, Mairie de Saint André sur Orne, Mairie de Mathieu, Mairie de Vimont, le Sivos Chanu-Saint Paul- Landisacq ont sollicité leur adhésion au SMICO.

Lors de la réunion du 19 janvier 2019, le Comité Syndical du SMICO a donné son accord pour les adhésions souhaitées, sans condition financière particulière.

Monsieur le Maire indique ensuite qu'en application des articles L.5211-18 et L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu que le Conseil Municipal émette un avis sur les adhésions et retrait sollicités. A défaut de délibération dans un **délai de trois mois** à compter de la notification par le Président du SMICO, l'avis de la Commune est réputé favorable pour les adhésions et défavorable pour les retraits.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ÉMET** un avis favorable à l'adhésion des Collectivités suivantes : Mairie de Évrecy, Mairie de Ussy, CDC Val es Dunes, Mairie de Thaon, Mairie de Saint Roch sur Egrenne, Mairie de Soliers, Mairie de Villons les Buissons, Mairie de Bénouville, Mairie de Lion sur Mer, Mairie de Saint André sur Orne, Mairie de Mathieu, Mairie de Vimont, le Sivos Chanu-Saint Paul- Landisacq

- **CHARGE** Monsieur le Maire de communiquer la présente délibération tant à M. le Président du SMICO qu'à M. le Préfet de l'Orne.

- **CHARGE** enfin M. le Maire d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces relatives à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

INFORMATIONS DIVERSES

- Flories d'Antan 2019 : Proposition d'un spectacle de marionnettes pour 270 € et d'une animation : Arbre à Foot locks et d'un pont de singe pour 950 €.

Les Membres du Conseil Municipal ont validé ces 2 devis.

- Conseil d'école du 19 mars 2019 :

Evocation de la Loi Blanquer votée le 19 mars, école de la confiance.

Rappel des effectifs
Transfert de la direction au collègue
Les demandes de travaux seront étudiées en comité de pilotage avant les conseils d'école.
9 000 € d'équipements scolaires ont été budgétisés pour l'école de SAINT-FRAIMBAULT.

QUESTIONS DIVERSES

- Ecole de Saint-Fraimbault : Suite à l'étude du budget 2019, Damien LESELLIER souhaite que l'on réfléchisse au devenir de l'école sur le long terme. Réflexion à savoir si le bâtiment devait changer de destination dans le futur.

- Dévasement du plan d'eau : Les prestataires arrivent le 30 mars. Monsieur le Maire a chargé Franck FIAULT d'organiser la vidange des bacs de décantation.

- Petit bassin entrée camping: le souci d'étanchéité a été partiellement résolu.

- Comité de pilotage national de la Vélofrancette. Celui-ci souhaitait supprimer le circuit par SAINT-FRAIMBAULT. Un nouveau tracé a été proposé et validé par délibération en CDC Andaine-Passais, permettant d'officialiser le passage de la Vélofrancette par SAINT-FRAIMBAULT.

- Travaux de l'Ecole : les dossiers DETR et DSIL sont réceptionnés par la Préfecture et réputés complets. L'architecte travaille sur le cahier des charges.

- Camion garé Place de l'Église : Intervention demandée à la Gendarmerie pour le constat des 7 jours sans déplacement.